

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 07 juillet 2022

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2022_063

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
17 + 4 pouvoirs

Le 07 juillet 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 juin 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme GRUET, Mme DELOT, Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme BIOT-FLORIMOND, Mme COUDERT, M. LEFEVRE, M. SERRE, M. GORNEAU, Mme ÉTIENNE, M. PERREIRA-GONCALVES, M. DELECOLLE,
ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme SCHWENTER (pouvoir donné à M. PARIGOT), Mme WILLEMS (pouvoir donné à M. BIOT), M. TIRARD (pouvoir donné à Mme COUDERT), Mme GERMAIN (pouvoir donné à Mme DELOT),

Mme GROENTZINGER (pouvoir donné à Mme ROUSSEAU,
ÉTAIENT ABSENTS : M. CAMPOS, M. LECOMPTE
M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme ETIENNE et M. M. PERREIRA-GONCALVES ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

COMPOSITION DU CONSEIL DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Visa :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts des Conseils des écoles ?

VU la délibération n°2022_036 du 02 juin 2022 portant composition des commissions permanentes

Considérant :

CONSIDERANT que les Conseils des écoles comptent en son sein 2 représentants du Conseil municipal,

CONSIDERANT les modifications apportées à la composition de la commission permanentes affaires scolaires,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation des représentants dans les conseils des écoles,

CONSIDERANT qu'il convient que le Conseil Municipal décide du nombre de conseillers municipaux présents au conseil d'administration du CCAS ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DÉSIGNE M. MAILLARD en qualité d'adjoint chargé des affaires scolaires comme représentant de la commune aux Conseils des écoles ;

DÉSIGNE Mme ETIENNE qui s'est portée candidate à la fonction de représentante de la commune aux Conseils des écoles.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 8 juillet 2022
Le Maire, Yves DELOT,

